



**SERVICE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT
UNITE QUALITE**

1. Objet de la consultation

La consultation porte sur la fourniture de semences CIPAN type moutarde blanche classique tardive et FIXSOL AZOTE (70% trèfle d'Alexandrie et 30% moutarde nématicide) pour la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole.

2. Caractéristiques et informations

- Fournitures de moutarde blanche classique et FIXSOL AZOTE en sac de 25 kg.
- La livraison doit se faire avant le 05/08/2026, ceci afin d'implanter ces semences fin août et début septembre 2026.
- Les livraisons s'effectueront directement chez les agriculteurs dans un rayon de 50 kms autour d'Amiens.
- La quantité de semences à fournir pour la collectivité est estimée à un tonnage oscillant entre 60 et 70 quintaux selon l'assolement des agriculteurs du plan d'épandage (Quantité prévisionnelle entre 5 et 10 quintaux de moutarde classique et 60 quintaux de FIXSOL AZOTE).
- Les quantités n'ont aucune valeur contractuelle. Le paiement se fera sur la base des quantités réellement livrées qui pourront évoluer par rapport à l'estimatif de plus ou moins 5%.
- Les coordonnées des agriculteurs seront communiquées au prestataire retenu.

3. Bordereau de prix

Il est demandé aux candidats de bien vouloir répondre à cette consultation sous la forme d'un devis daté, signé et tamponné de l'entreprise faisant apparaître les prix unitaires ainsi que les totaux exprimés en € (HT et TTC).

Les prix seront formulés en euros HT puis TTC **par quintal**.

Cette proposition financière devra reprendre expressément les besoins énoncés dans le tableau ci-dessous sans la moindre modification. A défaut, Amiens Métropole se réserve le droit de refuser la proposition du candidat.

Les quantités indiquées ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Les quantités définitives ne sont pas encore connues actuellement. Elles seront transmises au candidat retenu début juillet 2026.

	Quantités estimatives
Moutarde blanche classique tardive	10 quintaux
FIXSOL AZOTE (70% trèfle d'Alexandrie et 30% moutarde nématocide)	60 quintaux

4. Jugement des offres

Les devis seront jugés sur la valeur financière notée sur 100 points.

La note N est donnée par la formule : $N = 100 \times (P_{\text{mini}} / P)$, avec :

- P_{mini} = total du devis qui a le prix total TTC le plus faible ;
- P = total du montant du devis étudié.

5. Echange, dépôt des devis

L'ensemble des échanges relatifs à la présente consultation (questions, dépôt des devis) doivent se faire par le biais de la plateforme des marchés publics : <http://amiens.fr/marchespublics>

6. Pièces à fournir relatives à la candidature

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Un Extrait de Kbis (nominatif) de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur relative à l'absence d'interdiction de soumissionner.
- Les attestations de régularité fiscale et de vigilance permettant à l'entreprise candidate à un marché public de prouver qu'elle est en règle concernant sa situation fiscale et sociale.

7. Date limite de réception des devis

Les devis sont à remettre uniquement par voie dématérialisée **pour le 12 juin 2026 à 12h00.**